

**Commission Permanente du 12 Juin 2020**

**Rapport N°20.05.27.63 - Villes au Carré**

**Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous étions déjà intervenus sur la même délibération en 2018 et 2019.

Présentation qui outre l'écriture inclusive, utilise le jargon habituel de ces organismes étroitement liés aux collectivités qui les financent.

Sur le fond, il s'agit essentiellement de constituer un réseau de citoyen labellisés, accompagnés, formés et encadrés afin de participer à la co-construction de futurs projets.

Ces contributeurs sont parfaitement décrits dans le rapport d'activité, en particulier les « porte-voix », qui sont, je cite : « des acteurs engagés dans leur territoire, associations d'éducation populaire, structures d'insertion, professionnels des démarches participatives ou collaboratives, habitants rompus ou non aux démarches citoyennes, collectifs membres des conseils citoyens, médias participatifs ».

En un mot tout un réseau largement encadré, et dont il est permis de s'interroger sur l'orientation politique. On sait ce que cache bien souvent le terme d'engagement.

Cette méthode montre d'ailleurs ses limites :

- sur l'année 2018, pour 1374 participants recensés lors des différentes actions, il n'y a eu que 208 « habitants », soit 15%, les autres étant des élus, des professionnels ou des militants de différentes structures.

- en 2019, selon le rapport d'activité qui n'est pas communiqué aux élus, mais comme bien d'autres n'est connu qu'en interne par les services, ces chiffres sont respectivement 930 participants (- 32%) dont 155 « habitants » (-25%).

On voit bien que cette démocratie dite participative est très loin d'être représentative, c'est surtout une démocratie encadrée et il ressort de ces chiffres qu'elle ne rencontre pas l'adhésion de nos concitoyens, qui durant la même période ont été 100 fois plus nombreux sur les ronds-points.

Mais il y a un autre problème, que nous avons déjà signalé en 2019, sans effet semble-t-il.

En effet, la Région finance cette action à 100%.

Par ailleurs la nature des actions, qui déclinent la politique régionale, les liens directs et réguliers avec les services de la Région sont autant d'éléments qui permettent de s'interroger si l'on est dans le cadre d'une subvention ou plutôt d'une prestation de services relevant de la commande publique, voire d'une délégation.

Jean-Patrick Gilles avait répondu à ce sujet, partageant un certain nombre de mes interrogations et en proposant un temps d'échange, mais les choses sont restées en l'état.

Nous pensons pour cette association comme pour d'autres une réflexion globale sur ces modes de fonctionnement.

Enfin il y aurait aussi beaucoup à dire sur la présentation du budget, en diminution à cause de l'annulation d'une partie des événements, mais avec des évolutions par rapport à 2019 qui interrogent.

Ainsi les rémunérations intermédiaires et honoraires ont complètement disparus, la rémunération du personnel augmente mais pas les charges sociales, les charges fixes de fonctionnement augmentent alors que l'activité est réduite.

A défaut d'explications plus complètes, nous maintenons le vote exprimé en commission.